

# Aide à la recherche de logement

## Débuter ses recherches

Vous pouvez vous dénicher un appartement près du cégep ou plus loin, selon ce qui est disponible et selon les moyens financiers dont vous disposez. Sachez qu'il est souhaitable de débiter vos recherches très tôt, il y a une pénurie de logements dans la ville de Granby.

Notez qu'il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver son logement pour la durée de son séjour.

Le Cégep de Granby vous propose différentes options de recherche. **Il n'est toutefois pas responsable des offres ou des services rendus par ces sites.**

Voici des liens que vous pouvez consulter pour vous aider dans vos recherches :

- [Kijiji](#)
- Pages Facebook :
  - [Marketplace Granby](#)
  - [À Louer, À Louer! Logements, Maisons, Locaux Granby Et Les Petits Environs](#)
- [Logis Québec](#)
- [LesPAC](#)
- [Kangalou](#)
- [MRC de la Haute-Yamaska et l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville](#)
- [Loge.Moi | Trouve l'appartement parfait, sans chercher](#), pour recevoir des alertes sur les nouveaux logements à louer
- Différents blogues de voyageurs qui viennent de votre pays ou autres

## Types d'hébergement et inclusions/exclusions

Il existe différents types d'hébergement : location d'un appartement, location d'une chambre dans un appartement ou location d'une chambre dans une maison. Vous aurez un bail à signer et à respecter.

Majoritairement, un bail est annuel, mais certains propriétaires acceptent de louer selon des conditions différentes.

Le loyer se paie mensuellement et, selon votre type de logement :

- **Électricité et chauffage** : inclus ou exclus du loyer
  - Si ces frais sont exclus, il faut les acquitter mensuellement.
- **Connexion Internet** : généralement non fournie dans le bail d'un appartement hors campus.
  - Vous devrez donc trouver un fournisseur Internet qui répond à vos besoins et signer un contrat avec celui-ci, qui est généralement valide pour une année.
- **Assurance maison** : primordial de s'en procurer une.
  - Celle-ci vous offrira une tranquillité d'esprit si un évènement malheureux se produit : vol, vandalisme, incendie, etc. Vous pourrez en obtenir une avec la même institution où vous vous êtes ouvert un compte bancaire.
  - Il se peut que vous soyez admissibles aux assurances que possèdent vos parents. Il faut vous informer des critères d'admissibilité auprès de la compagnie d'assurance en question.